



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 19.07.2023, **Publication répétée:** 17.07.2023, 18.07.2023
Visible par le public jusqu'au: 17.07.2026
Numéro de publication: SR01-0000009975

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Parisod Luc Sàrl et Mermod Sàrl avec Parisod - Mermod SA

3. Publication

Organisation transférante:

Parisod Luc Sàrl
CHE-418.223.116
Chemin de la Biole 10
1860 Aigle

Mermod Sàrl
CHE-203.743.624
Route de Savolar 20
1893 Illarsaz

Organisation reprenante:

Parisod - Mermod SA
CHE-244.536.258
Zone Industrielle Bovéry 24
1868 Collombey

Publication de la fusion dans la FOSC: 12.07.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 12.10.2023 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Etude du Ritz
Avenue Ritz 33
1950 Sion

Remarques:

Fusion par combinaison.